



La surdité, ça ne se devine pas !

Faites tester l'audition
de votre bébé dès
la naissance.



POUR QUI ?

Pour tous les nouveau-nés en
Fédération Wallonie-bruxelles



POURQUOI ?

Pour vérifier si votre enfant entend
bien et permettre une prise en
charge rapide en cas de problème



QUAND ET OÙ ?

Idéalement avant le 1^{ER} MOIS DE VIE.
Dans les maternités ou les services ORL
partenaires.



COMMENT ?

Un test rapide, indolore et
remboursé par la plupart des
mutuelles

Des questions ?
Pas encore fait le test ?



SCAN ME